AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DP 24-7-67 676436

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE-ET-LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

[illegible] Protection des Végétaux, Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
[illegible] 86.04.02

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.
XXXXXXXX
25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 82 DE JUILLET 1967 - LOIRE-ATLANTIQUE .... P 35
MAINE-et-LOIRE .... P 34

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Les conditions climatiques continuent à être favorables au carpocapse dont le premier vol arrive à sa fin. Toutefois, de nouvelles pontes ont été déposées, dont l'éclosion ne sera plus protégée par le dernier traitement. En conséquence, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dans les derniers jours de cette semaine.

Pour les variétés précoces, respecter strictement la législation en vigueur concernant l'emploi des insecticides. Se reporter au bulletin n° 77.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches ont été observées, profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour assurer la protection contre les tavelures.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions climatiques sont favorables à cette affection. Dans les vergers de variétés sensibles, assurer la protection contre cette maladie. Eviter l'emploi des produits soufrés. Supprimer les pousses oïdiées.

PSYLLE DU POIRIER - Recrudescence de l'activité de ce parasite. Dans les vergers où sa présence aura été repérée, on pourra profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour le combattre.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

VERS DE LA GRAPPE - Le 2éme vol est commencé. Il est cependant encore trop tôt pour intervenir.

INFORMATIONS

OIDIUM - Depuis quelques jours les conditions climatiques sont favorables à cette affection qui s'étend dans les vignes sensibles. Pour protéger les jeunes grappes, effectuer sur les cépages sensibles un poudrage à l'aide d'un produit homologué.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 18 JUILLET 1967 - 1.770 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

28